

# RAPPORT D'ACTIVITÉ



# 2022



# SOMMAIRE



## LE SIFUREP

- Un Syndicat funéraire essentiel au service du territoire francilien
- Une gouvernance plurielle

p. 6-7

## CHIFFRES CLÉS 2022

p. 8-9



## AU SERVICE DES FAMILLES ENDEUILLÉES

- Une offre obsèques de qualité à coût maîtrisé
- Des établissements funéraires au plus près des besoins des familles

p. 10-13



## L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS DE LA RÉGION PARISIENNE

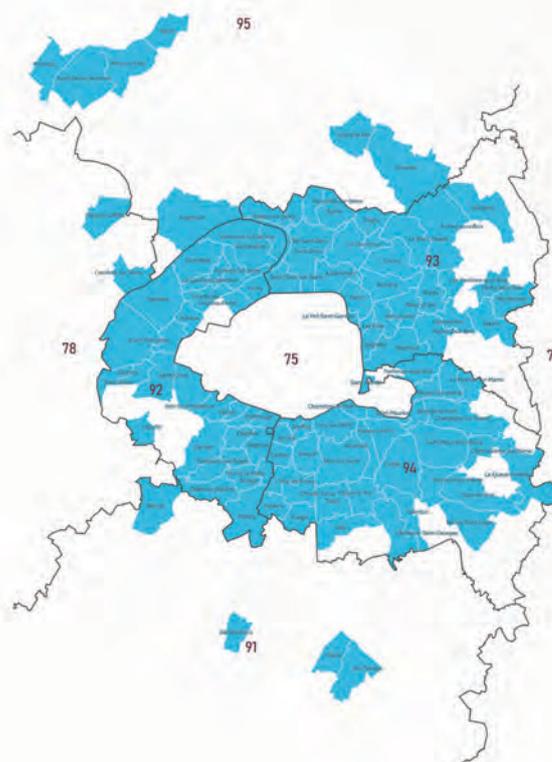
- Une expertise technico-juridique et des études pour éclairer les décisions
- Une centrale d'achat pour simplifier et maîtriser les coûts de gestion funéraire

p. 14-17

## LES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

- Cartes (SIFUREP / Centrale d'achat)
- Liste des villes adhérentes et leurs délégués titulaires / suppléants / membres du Bureau.

p. 20-23



# ÉDITO DU PRÉSIDENT



“

*Le SIFUREP continue de se développer pour toujours mieux accompagner les villes et les familles.*

”

Jacques KOSSOWSKI,  
Président du SIFUREP,  
Maire de Courbevoie.

Le SIFUREP est reconnu comme un acteur majeur du Funéraire en Ile de France. Il participe au développement du service public funéraire et à la régulation de ce marché très concurrentiel. En négociant les tarifs obsèques, de crémation ou de séjour en chambre funéraire ; il permet aux familles de ses villes adhérentes de bénéficier d'un accompagnement de qualité à des prix négociés.

L'année 2022 aura été celle de la négociation de la délégation de service public relative au service extérieur des pompes funèbres. Cette délégation permet aux familles éligibles de bénéficier des tarifs SIFUREP lors des obsèques de leur défunt. Par ailleurs, le syndicat a également travaillé sur le renouvellement de la délégation de service public du crématorium d'Arcueil et lancé la procédure pour le crématorium de Nanterre.

Par ailleurs, le nombre de consultations juridiques a sensiblement augmenté en 2022 tout comme le nombre de villes adhérentes au syndicat et à sa centrale d'achat. Les besoins croissants des villes et de leurs familles endeuillées conduisent le SIFUREP à





étoffer son équipe dès 2023 pour les accompagner dans les meilleures conditions.

Enfin, le syndicat maintient une veille constante sur les sujets d'actualité tels que l'écologie, les nouvelles pratiques funéraires ou bien encore les problématiques de gestion des cimetières. Cette thématique a d'ailleurs été le thème du colloque en 2022. Ce rendez-vous annuel, particulièrement apprécié des villes et des partenaires du SIFUREP, a rassemblé plus d'une centaine de participants et permis de partager des bonnes pratiques.

Je suis heureux de vous faire parvenir ce rapport d'activité et vous souhaite une bonne lecture.

JACQUES KOSSOWSKI.

Président du SIFUREP, Maire de Courbevoie.



# LE SIFUREP

*Le funéraire est un secteur particulier. Il concerne une mission de service public que tout citoyen sollicite à un moment donné de sa vie, dans une situation de deuil et donc de vulnérabilité. Mais il est aussi un secteur ouvert à la concurrence, avec de forts enjeux économiques. Cette particularité renforce les exigences de transparence et de régulation par les pouvoirs publics. Le SIFUREP fait partie de ces acteurs publics de contrôle et de régulation.*

## UN SERVICE PUBLIC FUNÉRAIRE ESSENTIEL

Syndicat Intercommunal **FU**néraire de la **RÉ**gion **P**arienne, le **SIFUREP** a pour missions d'organiser, de gérer et de contrôler le service public funéraire, sur le territoire d'Île-de-France, pour le compte des collectivités qui y sont adhérentes.

Le **SIFUREP** est le partenaire privilégié des collectivités adhérentes dans le domaine du funéraire. Il permet :

- pour les familles d'accéder à un service public funéraire et à des équipements de qualité à un prix maîtrisé,
- d'obtenir des conseils dans l'application de la réglementation et dans l'information des administrés,
- de participer à des débats et de bénéficier d'études prospectives, notamment autour d'un colloque annuel sur les grands thèmes funéraires, pour anticiper les besoins à venir.

Ces missions sont exercées avec éthique et transparence dans le respect de la déontologie du service public. Pour les mener à bien, le **SIFUREP** utilise des outils juridiques tels que les marchés publics ou bien encore les délégations de service public.



**JACQUES KOSSOWSKI**  
Président du SIFUREP  
Maire de Courbevoie



**CHRISTIAN METAIRIE**  
1<sup>er</sup> Vice-Président  
Maire d'Arcueil



**JEAN MILCOS**  
2<sup>e</sup> Vice-Président  
Conseiller municipal  
de Clamart



**HASSAN HMANI**  
3<sup>e</sup> Vice-Président  
Conseiller municipal  
de Nanterre



**BERNARD GAHNASSIA**  
4<sup>e</sup> Vice-Président  
Maire-adjoint  
de Puteaux



**SERGE FRANCESCHI**  
5<sup>e</sup> Vice-Président  
Maire-adjoint  
d'Alfortville



**CLAIRE DELESSARD**  
6<sup>e</sup> Vice-Présidente  
Conseillère municipale  
de Maisons-Alfort

## UNE GOUVERNANCE PLURIELLE

Le **SIFUREP** est administré par 108 délégués syndicaux et autant de suppléants désignés par les collectivités adhérentes et issus de leur assemblée délibérante. Ces élus composent le Comité syndical, l'instance qui délibère sur les décisions engageant l'avenir du **SIFUREP** et qui fixe ses orientations, dont la mise en œuvre est ensuite pilotée par l'équipe du **SIFUREP** sous l'impulsion de son directeur général.

En 2022, le Comité syndical s'est réuni 3 fois et a voté 40 délibérations sur les choix stratégiques tels que les délégations de service public, le budget et la politique générale du Syndicat. Les décisions sont prises dans l'intérêt général de la population.

Ces Comités syndicaux sont préparés en amont par un Bureau syndical, composé de 13 membres (1 président et 12 vice-présidents). En 2022, le Bureau du **SIFUREP** s'est réuni à 4 reprises pour préparer les affaires soumises au Comité.

Enfin, le Syndicat dispose de deux commissions syndicales ayant pour mission l'étude et l'examen préparatoire de sujets par type de prestations.

### CES DEUX ORGANES SONT :

- La commission « équipements funéraires » : traitant toutes les questions relatives aux crématoriums et aux chambres funéraires du **SIFUREP**.
- La commission « services funéraires » : traitant de tous les services funéraires mis en œuvre par le **SIFUREP** : service extérieur des pompes funèbres, centrale d'achat et consultations funéraires.

La commission services funéraires s'est réunie le 22 mars 2022 pour évoquer la mise en œuvre du nouveau contrat de délégation de service public pour le service extérieur des pompes funèbres, les marchés de la centrale d'achat, les modes de sépultures ainsi que les nouvelles règles en matière de droit funéraire.



**FATAH AGGOUNE**  
7° Vice-Président  
1° Maire-adjoint  
de Gentilly



**STÉPHANE PERRIN-BIDAN**  
8° Vice-Président  
Conseiller municipal  
de Suresnes



**EVELINE NOURY**  
9° Vice-Président  
1ère Maire-adjointe  
de Boissy-Saint-Léger



**SAMIRA YAZIDI**  
10° Vice-Président  
Conseillère municipale  
d'Épinay-sur-Seine



**CHRISTIAN LAGRANGE**  
11° Vice-Président  
Conseiller municipal  
des Lilas



**ÉRIC COUTURE**  
12° Vice-Président  
Maire-adjoint au  
Perreux-sur-Marne

# CHIFFRES CLÉS 2022

**5 NOUVELLES VILLES  
ONT ADHÉRÉ AU SIFUREP  
ET À SA CENTRALE D'ACHAT**

**108 ADHÉRENTS AU SIFUREP**

**69 ADHÉRENTS  
À LA CENTRALE D'ACHAT**

Le bilan démographique 2022 publié par l'Insee le 17 janvier 2023 montre un ralentissement de la croissance de la population française. Le nombre des naissances a atteint un point bas historique tandis que le nombre de décès reste élevé depuis 2020.

Au 1er janvier 2023, la France compte 68,0 millions d'habitants (65,8 millions en France métropolitaine et 2,2 millions dans les cinq départements d'outre-mer). En 2022, la population a augmenté de 0,3% (comme en 2020 et en 2021) alors qu'elle augmentait de 0,4% par an de 2014 à 2019.

Dans le même temps, 667 000 personnes sont décédées en France en 2022. C'est 5 000 personnes de plus qu'en 2021, 2 000 de moins qu'en 2020, année marquée par l'épidémie de Covid-19, et 54 000 de plus qu'en 2019. Cette hausse notable entre 2019 et 2022 est due au vieillissement et à la hausse de la population (générations du baby boom) mais aussi à la poursuite de la pandémie de Covid-19 et aux canicules de l'été 2022.

## DES POMPES FUNÈBRES

Convois funéraires assurés par le délégataire OGF (enseigne commerciale PFG) :

- **4 966 obsèques** contre 4 923 en 2021,

dont :

- **1 566 au tarif forfaitaire négocié par le SIFUREP** (898 familles ont bénéficié du forfait inhumation, 668 familles ont bénéficié du forfait crémation),
- **310 obsèques de personnes sans ressources,**
- **179 obsèques d'enfants de moins de 1 an.**

## Crémations et Admissions assurées par les différents délégataires du SIFUREP :

Les 5 crématoriums gérés ont réalisé plus de 9 207 crémations

Les 2 chambres funéraires ont totalisé 2 354 admissions



## LES RECETTES DU SYNDICAT

**Les recettes réelles de fonctionnement représentent un total de 885 440 €.** Elles sont constituées :

- des frais de contrôle versés par les délégataires au titre des contrats de délégation de service public conclus par le Syndicat,
- la cotisation des communes adhérentes au Syndicat,
- les cotisations à la centrale d'achat ainsi qu'aux marchés subséquents liés,
- des remboursements de personnel mis à disposition au bénéfice du Syndicat intercommunal du cimetière des Joncherolles.

**Pour la section d'investissement, les recettes totales s'élèvent à 179 156 €** et sont constituées en totalité par les amortissements, le remboursement des investissements pour le cimetière de Villetaneuse, le résultat d'investissement reporté, le fonds de compensation pour la TVA et l'excédent de fonctionnement capitalisé.

## LES DÉPENSES

**Les dépenses réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à 990 376 €** (hors restes à réaliser).

Elles sont essentiellement constituées par :

- **les charges à caractère général** : qui représentent les dépenses nécessaires à l'administration du Syndicat, et à l'accomplissement de ses missions ;
- **les charges du personnel** ;
- **les autres charges de gestion courante** ;
- **les dépenses exceptionnelles.**

**Les dépenses d'investissement s'élèvent pour leur part à 93 018 €** (hors restes à réaliser).



# UNE OFFRE OBSÈQUES CONTRÔLÉE À COÛT

## UN PEU D'HISTOIRE...

En 1905, le service extérieur des pompes funèbres (SEPF), soit l'organisation des obsèques (hors cérémonies religieuses) est confié aux communes. La Loi du 8 janvier 1993 supprime, ensuite, le monopole communal des pompes funèbres et donne aux familles la liberté de choisir leur entreprise funéraire. Les villes ont alors eu la possibilité de maintenir un SEPF public en régie municipale ou de le confier à un Syndicat comme le SIFUREP. Certaines villes décident, quant à elles, de laisser les entreprises privées gérer complètement cette mission.

**En 2022, 108 villes ont opté pour une régulation publique du SEPF en adhérant au SIFUREP.**

En tant qu'autorité concédante, le SIFUREP a confié via une procédure de délégation de service public (DSP) cette mission à un opérateur funéraire. Il s'agit d'une procédure qui permet d'encadrer la qualité des prestations et les prix pratiqués, tout en assurant un contrôle précis et transparent du délégataire.



0.05366 €  
PAR HABITANT ET PAR AN

## UN CONTRAT ENCADRÉ ET CONTRÔLÉ

Le SIFUREP, sur la base des tarifs négociés avec le délégataire s'assure que les services sont dispensés dans le respect des principes du service public, avec qualité et souci d'égalité de traitement.

Le délégataire a l'obligation de rendre compte, chaque année, pendant toute la durée de la délégation, des prestations délivrées aux familles sur l'ensemble du territoire des collectivités adhérentes.

Le SIFUREP exerce également un contrôle via des enquêtes évaluant la qualité du service rendu, le respect des procédures avec notamment l'information faite sur l'offre tarifaire du SIFUREP auprès des familles éligibles.

## PROCÉDURE ET TARIF D'ADHÉSION POUR LES VILLES

L'adhésion d'une commune au Syndicat se déroule selon les modalités suivantes, conformément à l'article L.5211-18 du Code général des collectivités territoriales :

- 1- La collectivité candidate doit prendre une délibération favorable à l'adhésion au SIFUREP.
- 2- Cette délibération doit être transmise en préfecture et au Syndicat.



# MAÎTRISÉ

- 3- Le Comité syndical du SIFUREP se prononce sur cette adhésion.
- 4- La délibération du Comité syndical est notifiée aux adhérents du Syndicat. Chacun des adhérents doit ensuite se prononcer sur l'adhésion dans un délai de trois mois. Celle-ci est acquise sous réserve que la majorité qualifiée des adhérents se prononce favorablement. Cette majorité devra comprendre : soit les deux tiers au moins des assemblées délibérantes des adhérents intéressés représentant plus de la moitié de la population totale, soit la moitié au moins des assemblées délibérantes des collectivités représentant les deux tiers de la population. A défaut de délibération dans ce délai, de la part des adhérents, l'adhésion est réputée favorable.
- 5- L'adhésion est ensuite définitivement prononcée par arrêté interpréfectoral.

## QUELS AVANTAGES POUR LES FAMILLES ET LES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES ?

- **Des tarifs remisés sur le catalogue général PFG** : les tarifs pour les familles de villes adhérentes au SIFUREP sont inférieurs de 8% en moyenne aux tarifs appliqués au grand public.
- **Des forfaits réservés aux familles de villes adhérentes** : 1 614 euros TTC pour une crémation et 2 027 euros TTC pour une inhumation.
- **La gratuité des obsèques** des enfants de moins d'un an et **une remise de 50%** des frais d'obsèques pour les enfants de moins de seize ans.
- **la prise en charge des obsèques** des personnes dépourvues de ressources dès lors qu'elles sont décédées sur le territoire des communes adhérentes, sur la base d'une attestation du Centre Communal d'Action Sociale (certificat d'indigence).

### Ces forfaits comprennent :

- l'organisation et la préparation des obsèques, le convoi avec corbillard et chauffeur, les porteurs, un maître de cérémonie, le cercueil, le capiton, l'emblème.

A noter que ces forfaits ne comprennent pas : le transport de corps avant mise en bière ni le séjour en chambre funéraire.



## QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ?

Pour que les familles puissent bénéficier des offres proposées par le Service Extérieur des Pompes Funèbres du SIFUREP **il faut les conditions cumulatives suivantes :**

- le défunt doit être domicilié sur le territoire d'une commune adhérente au SIFUREP ;
- le défunt doit être **décédé** sur le territoire d'une **commune adhérente au SIFUREP** ou sur **la ville de Paris** intra-muros ou, **dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023**, en Île-de-France à **10 km maximum d'une commune** située sur le **territoire du SIFUREP** ;
- la mise en bière doit être effectuée sur le territoire d'une commune adhérente au SIFUREP ou sur la ville de Paris ;
- la cérémonie, la crémation ou l'inhumation doivent se dérouler sur le territoire d'une commune adhérente au SIFUREP.

Le SIFUREP actualise et édite, chaque année, un encart des tarifs funéraires qui précise et explique le prix des prestations proposées aux familles endeuillées sur les communes adhérentes au SIFUREP. Ce document est mis à disposition dans les services état civil des mairies et dans le réseau d'agences OGF. **Les familles restent tout à fait libres de choisir l'opérateur funéraire de leur choix.**

# DES ÉTABLISSEMENTS AU PLUS PRÈS DES

*Le SIFUREP gère  
5 crématoriums et  
2 chambres funéraires  
au travers de contrats de  
délégation de service public.*

*En tant qu'autorité concédante  
pour ces équipements,  
le SIFUREP établit le cahier  
des charges qui définit  
le contenu et les conditions  
d'exécution du service au  
sein de ces équipements,  
choisi les délégataires qui ont  
pour mission d'exploiter ces  
équipements et a en charge  
le contrôle de leurs activités,  
dans le respect d'un  
service public funéraire de  
proximité de qualité.*

## LES CHAMBRES FUNÉRAIRES

Les chambres funéraires sont des équipements qui accueillent les corps des personnes décédées avant l'inhumation ou la crémation. Elles comprennent une partie technique à l'usage exclusif des personnels et une partie réservée aux familles pour leur accueil et leur recueillement.

**La chambre funéraire de Nanterre** dont la convention de **concession** a été attribuée à **OGF en 2007** (durée de 22 ans) a assuré 1 360 admissions en 2022.

**La chambre funéraire de Montreuil** dont la convention de **concession** a été attribuée à **OGF en 2008 et renouvelée en 2017** a assuré 994 admissions en 2022.

## LES CRÉMATORIUMS

Les crématoriums sont les établissements où sont crématisés les corps des défunts. Ils comprennent une partie technique à l'usage exclusif des personnels et une partie réservée aux familles pour leur accueil et recueillement. Ils disposent tous d'un jardin du souvenir pour les familles qui souhaitent disperser les cendres du défunt sur place. Pour répondre à l'augmentation des demandes de crémation, le Syndicat a négocié des contrats de délégations de service publics pour la construction et l'exploitation de plusieurs équipements géographiquement répartis en Île-de-France et satisfaire ainsi le mieux possible ce besoin.

**Le crématorium du Mont-Valérien à Nanterre** dont la convention de **concession** a été attribuée en **1997 à la société OGF** est en activité depuis 1999. Il a réalisé **1912 CRÉMATIONS** EN 2022.

**Le crématorium du Val de Bièvre à Arcueil** dont la convention de **concession** a été attribuée en **2000 à la société G2F**, est en activité depuis 2002. Il a réalisé **1 561 CRÉMATIONS** EN 2022.

**Le crématorium du Parc à Clamart** dont la convention de **concession** a été attribuée en **2004 à la société OGF** est en activité depuis 2007. Il a réalisé **2 442 CRÉMATIONS** EN 2022.

**Le crématorium de Champigny-sur-Marne** dont la convention de **concession** a été attribuée le **1<sup>er</sup> octobre 2005 à la SEM funéraire** de la ville de Paris est en fonctionnement depuis mars 2007. Il a réalisé **1 890 CRÉMATIONS** EN 2022.



Crématorium d'**Arcueil**



Crématorium de **Champigny-sur-Marne**

# BESOINS DES FAMILLES

Le crématorium de Montfermeil dont la convention de concession a été attribuée en février 2018 à OGF. Cet équipement a été inauguré en octobre 2019.

Il a réalisé **1 402 CRÉMATIONS** EN 2022.

## LES CIMETIÈRES

La gestion des cimetières demande une grande technicité dans le domaine funéraire, mais aussi environnemental, patrimonial ou bien encore informatique et humain. Aussi, le SIFUREP propose plusieurs solutions pour aider les collectivités :

- Le transfert de compétence dite « cimetières » : la collectivité délègue alors la gestion et la valorisation de cet équipement au SIFUREP.
- La convention de coopération : le SIFUREP agit auprès de la collectivité à sa demande en tant que conseil-expert sur un ou plusieurs sujets déterminés.
- la centrale d'achat (cf page 16) : la ville utilise les marchés conclus par le SIFUREP afin d'assurer la gestion et l'entretien de ses cimetières.



Crématorium de **Clamart**



Crématorium de **Montfermeil**



Crématorium de **Nanterre**

## À SAVOIR

### DANS LES CRÉMATORIIUMS DU SIFUREP :

- ✓ le tarif est garanti et contrôlé dans le cadre du contrat de service public,
- ✓ toutes les entreprises de pompes funèbres habilitées peuvent accéder aux services de l'équipement,
- ✓ ils disposent tous d'une ou de plusieurs salles de cérémonie,
- ✓ la famille peut y célébrer une cérémonie civile ou religieuse,
- ✓ le personnel du crématorium peut assurer à la demande de la famille une cérémonie d'adieu simple, gratuitement.
- ✓ la législation permet aux familles de laisser l'urne un an au crématorium (dont 3 mois gratuitement), le temps de décider du lieu de destination des cendres.
- ✓ des « Temps de mémoire » sont organisés chaque année en période de la Toussaint. Ces moments proposent aux familles, ayant perdu un proche dans l'année et choisi la crémation, un moment privilégié de recueillement civil et collectif (lectures de textes, citation du nom des défunts, musiques et chants).



# UNE EXPERTISE TECHNICO-JURIDIQUE ET DES POUR ÉCLAIRER LES DÉCISIONS

*Le SIFUREP met à la disposition, des élus et des services état civil ou encore des conservateurs de cimetières, son expertise dans le domaine juridique. Il peut ainsi répondre à toute question, adressée par mail ([juridique@sifurep.com](mailto:juridique@sifurep.com)), portant sur la législation funéraire ainsi que sur l'exécution des contrats de délégation de service public.*

Les principales questions posées par les communes adhérentes concernent les concessions, les exhumations, la prise en charge des opérations funéraires, le transport de corps, la crémation, la gestion des cimetières, les conditions de création et de gestion des jardins cinéraires et les conditions d'inhumation.

Par ailleurs, plusieurs outils sont mis à la disposition des collectivités pour les accompagner :

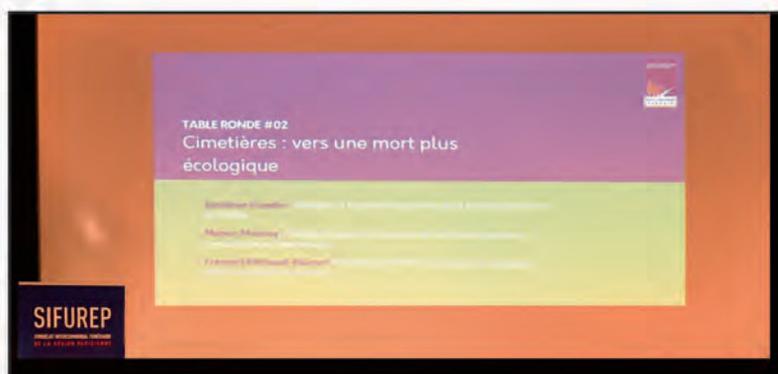
- **Le guide des obsèques** : il s'agit d'un support d'information régulièrement actualisé et mis à disposition des communes adhérentes, et plus particulièrement des services d'état civil et des cimetières, pour informer les familles sur les démarches à effectuer lors d'un décès. Ce guide est mis gratuitement à disposition, sur demande, et accessible sur le site internet : [www.sifurep.com](http://www.sifurep.com)
- **Le site internet « [www.sifurep.com](http://www.sifurep.com) »** : informations, conseils, actualités, description des services et équipements du SIFUREP, carte des adhérents, moteur de recherche, vidéos.
- **L'enquête annuelle diffusée à toutes les communes adhérentes** pour recenser le tarif des concessions, les différentes durées de concessions, le type de travaux entrepris (ou à réaliser) ou bien encore la destination des cendres. Les résultats sont accessibles sur le site internet.
- **Le colloque annuel**  
La 14<sup>e</sup> édition du colloque du SIFUREP s'est tenue le 3 juin 2022. Il a permis d'échanger sur les cimetières du futur et particulièrement sur leur dimension écologique.



Guide des obsèques



[www.sifurep.com](http://www.sifurep.com)





Exemple de web conférence

105 participants ont, ainsi, pu débattre avec les intervenants et bénéficier de la qualité de leurs interventions sur une réflexion relative à la gestion de nos cimetières :

## QUEL AVENIR POUR NOS CIMETIÈRES ? VERS UNE MORT PLUS ÉCOLOGIQUE ?

Ces 2 tables rondes, animées par la directrice funéraire et une journaliste spécialisée, ont permis à des conservateurs, élus, architectes, écologues, membres du CNOF ou bien encore anthropologues de témoigner et de partager leurs connaissances et leurs points de vue sur ces sujets d'actualité.

- **Lessollicitations juridiques** ont encore été particulièrement nombreuses en 2022 avec près de 200 consultations juridiques traitées en 48h en moyenne par l'équipe du SIFUREP.
- **Les Webconférence du SIFUREP** : ouvertes à toutes les communes, elles ont vocation à répondre aux interrogations des villes sur un sujet funéraire particulier, une actualité réglementaire ou à présenter un service ou un équipement funéraire du SIFUREP.
- **Le petit déjeuner de la Centrale d'Achat** : ouvert à toutes les villes, il permet de découvrir les marchés proposés par le SIFUREP, de rencontrer les prestataires titulaires de marchés et d'échanger avec d'autres villes sur la gestion, l'entretien des cimetières ou toute prestation assurée via un marché de la Centrale d'Achat. En 2022, 53 villes y ont participé !



En 2022 une Webconférence a été animée sur le thème du nouveau contrat de délégation de service public portant sur le service extérieur des pompes funèbres (entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023).

# POUR SIMPLIFIER ET MAITRISER LES COÛTS DES CIMETIÈRES

*Pour accompagner les collectivités dans la gestion de leurs cimetières, l'application des exigences légales, l'évolution des pratiques funéraires, des rites et des enjeux environnementaux, sociaux et patrimoniaux, le SIFUREP a créé en 2012 une centrale d'achat.*

*L'objectif de cet outil de mutualisation est de simplifier et de maîtriser les coûts de gestion pour les villes.*

Une Adhésion facile et rapide : la convention d'adhésion est adressée par le SIFUREP à la collectivité demandeuse, accompagnée d'un modèle de délibération et d'un rapport de présentation du Syndicat.

Le conseil municipal délibère, signe la convention d'adhésion et envoie au SIFUREP deux exemplaires signés de la convention accompagnés de la délibération du conseil municipal. Par la suite, la convention est signée et notifiée à la ville.

## LES AVANTAGES DE LA CENTRALE D'ACHAT

- **une expertise technique et juridique du SIFUREP** (les adhérents délèguent la procédure de passation des marchés à des experts du funéraire) ;
- **une mutualisation** sur les prix et les services associés ;
- **une offre à la carte** grâce à une diversité de marchés qui peuvent être sollicités selon les besoins ;
- **une intervention technique confiée à des professionnels du secteur** (entreprises spécialisées dans le domaine du funéraire) ;
- **des services d'information, de veille et d'accompagnement** ;
- **une qualité de relation « grands comptes »** quelle que soit la structure ou la taille de la collectivité ;
- **des marchés clés en main,**
- **un contrôle des prestations réalisé par le SIFUREP** pour garantir la qualité du service.





## COÛTS 2022

968,27 € /AN + 484,13 €  
ADHÉSION PAR MARCHÉ SOUSCRIT.

## DES SERVICES À LA CARTE

Un panel de marchés disponibles pour répondre à des besoins nombreux et diversifiés :

- **nettoyage et entretien** des **cimetières** (propreté des sites),
- **gestion des espaces verts** ;
- **assistance à maîtrise d'ouvrage** pour l'**aménagement** des **cimetières** ;
- **maîtrise d'œuvre** pour l'**aménagement des cimetières** ;
- **assistance à maîtrise d'ouvrage** pour la **restauration du patrimoine** ;
- **reprise et mise en œuvre** d'un **logiciel cimetière** ;
- **numérisation, indexation et intégration des documents de concessions** des cimetières ;
- **assistance** à l'amélioration de l'**utilisation des outils du système d'information** des cimetières ;
- **assistance** relative à l'**élaboration** d'un **plan de reprises de sépultures** ;
- **reprises administratives de sépultures** (échues et abandonnées).
- **transport de corps avant mise en bière des personnes décédées de mort naturelle à leur domicile et non « réclamées ».**



Commune adhérente à la centrale d'achat du SIFUREP

69 COLLECTIVITÉS

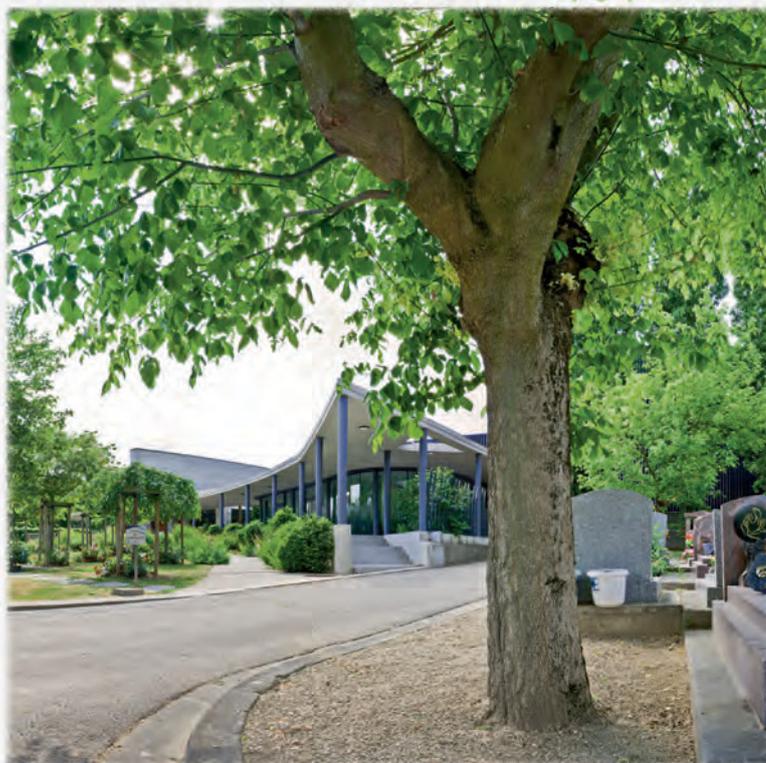
ADHÉRENTES À LA CNTRALE D'ACHAT  
EN 2022.



Joncherolles



Champigny-sur-Marne



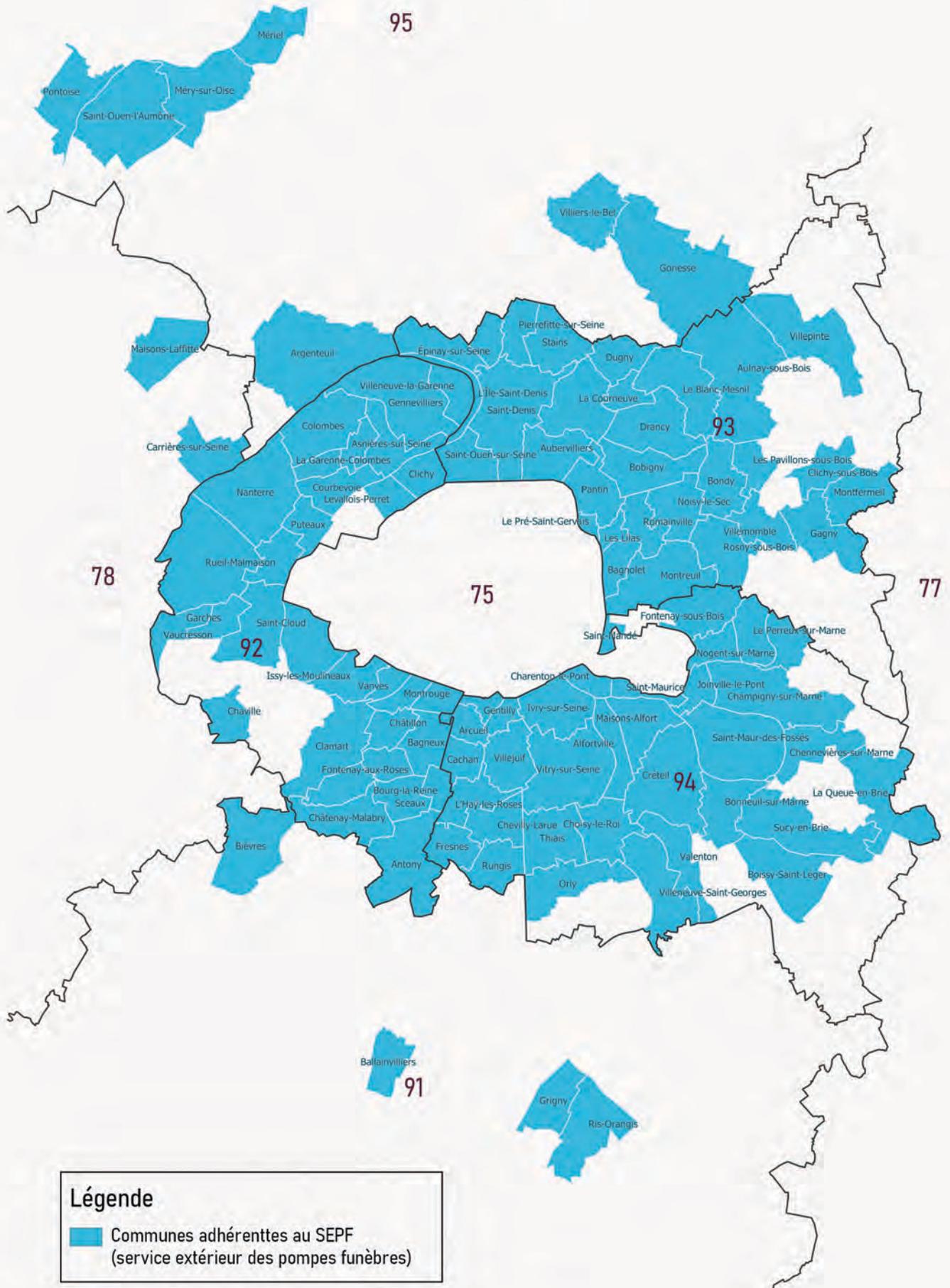
Arcueil



Clamart



# LES COLLECTIVITÉS ADH AU SIFUREP





# LISTE DES DÉLÉGUÉS

(AU 31 DÉCEMBRE 2022)

 Délégué(e) titulaire

 Délégué(e) suppléant(e)

 Membre du Bureau

## ALFORTVILLE

-  Serge FRANCESCHI  
(Vice-Président du SIFUREP)
-  Geneviève CHARPANTIER

## ANTONY

-  Christiane ENAME
-  Isabelle ROLLAND

## ARCUEIL

-  Christian METAIRIE  
(Vice-Président du SIFUREP)
-  Maryvonne ROCHETEAU-LEGOURD

## ARGENTEUIL

-  Tania de AZEVEDO
-  Nadir SIFI

## ASNIÈRES-SUR-SEINE

-  Sylvie MEYNARD
-  Danielle GUETTE

## AUBERVILLIERS

-  José LESERRE
-  Véronique DAUVERGNE

## AULNAY-SOUS-BOIS

-  Chantal MOREAU
-  Fouad EL KOURADI

## BAGNEUX

-  Alain LE THOMAS
-  Fanny DOUVILLE

## BAGNOLET

-  Brahim AKROUR
-  Edith FELIX

## BALLAINVILLIERS

-  Daniel BOULLAND
-  Elizabete VICENTE MAMEDE

## BIÈVRES

-  Paul PARENT
-  Anne PELLETIER-LE BARBIER

## BOBIGNY

-  Jean-François HIRSCH
-  Evelynne PLANTE

## BOIS-COLOMBES

-  Gilles CHAUMERLIAC
-  Cédric KLEIN

## BOISSY-SAINT-LÉGER

-  Eveline NOURY  
(Vice-Présidente du SIFUREP)
-  Michel BARTHES

## BONDY

-  Nadia DECOURRIERE
-  Farid BELKEBIR

## BONNEUIL-SUR-MARNE

-  Sandra BESNIER
-  Boumedine BEMMOUSSAT

## BOULOGNE-BILLANCOURT

-  Michel AMAR
-  Philippe MARAVAL

## BOURG-LA-REINE

-  Virginie BARBAUT
-  Sylvie COURTOIS

## BRY-SUR-MARNE

-  Rodolphe CAMBRESY
-  Chrystal DERAY

## CACHAN

-  Robert ORUSCO
-  Denis HERCULE

## CARRIERES-SUR-SEINE

-  Daniel MARTIN
-  Aline LE GUILLOUX

## CHAMPIGNY-SUR-MARNE

-  Laurent JEANNE
-  Evelynne SAILLAND

## CHARENTON-LE-PONT

-  Valérie LYET
-  Chantal LEHOUT-POSMANTIER

## CHÂTENAY-MALABRY

-  Patrick DESSEN
-  Gilles DEBROSSE

## CHÂTILLON

-  Nicole MENDY
-  Stéphane JACQUOT

## CHAVILLE

-  Hervé LIÈVRE
-  Marc GIRONDOT

## CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE

-  Jean-François FABRE
-  Christine COURTOIS

## CHEVILLY-LARUE

-  Hermine RIGAUD
-  Barbara LORAND-PIERRE

## CHOISY-LE-ROI

-  Vasco COELHO
-  Marina BRULANT

## CLAMART

-  Jean MILCOS  
(Vice-Président du SIFUREP)
-  Marie-Laure COUPEAU

## CLICHY-LA-GARENNE

-  Agnès DELACROIX
-  Michaël ALBOU

## CLICHY-SOUS-BOIS

-  Marie-Florence DEPRINCE
-  Samira TAYEBI

## COLOMBES

-  Fatoumata SOW
-  Manjulaa UDANTHI NARAHENPITAGE

## COURBEVOIE

-  Jacques KOSSOWSKI  
(Président du Sifurep)
-  Marie-Pierre LIMOGÉ

## CRÉTEIL

-  Michel WANNIN
-  Alain DUKAN

## DRANCY

-  Romain DACHVILLE
-  Merzouba COCOZZA

## DUGNY

-  Michel CLAVEL
-  Martine BRASSEUR

## ÉPINAY-SUR-SEINE

-  Samira YAZIDI  
(Vice-Présidente du SIFUREP)
-  Farid BENYAHIA

## FONTENAY-AUX-ROSES

-  Cécile COLLET
-  Gabriela REIGADA

## FONTENAY-SOUS-BOIS

-  Loïc DAMIANI
-  Clémence AVOGNON ZONON

## FRESNES

-  Christian CARISTAN
-  Rachida SADANE

## GAGNY

-  Rolin CRANOLY
-  Bénédicte AUBRY

## GARCHES

-  Solène ALLANIC
-  Grégoire VERSPIEREN

## GENNEVILLIERS

-  Isabelle MASSARD
-  Laurent NOEL

## GENTILLY

-  Fatah AGGOUNE  
(Vice-Président du SIFUREP)
-  Nadine HERRATI

## GONESSE

-  Jean-Michel DUBOIS
-  Rachid TOUIL

## GRIGNY

-  Philippe RIO  
(Maire)
-  Pascal TROADEC

## ISSY-LES-MOULINEAUX

-  Etienne BERANGER
-  Christine HELARY-OLIVIER

## IVRY-SUR-SEINE

-  Méhadée BERNARD
-  Guillaume SPIRO

## JOINVILLE-LE-PONT

-  Hélène DECOTIGNIE
-  Laurent OTTAVI

## LA COURNEUVE

-  Bacar SOILLIHI
-  Julien BAYARD

## LA GARENNE-COLOMBES

-  Sébastien RIVET
-  Nathalie BRONDEAU

## LA QUEUE-EN-BRIE

-  Philippe MOUCHARD
-  Marie-Claude GAY

## LE BLANC-MESNIL

-  Michel COLLIGNON
-  Philippe RANQUET

## LE BOURGET

-  Laura PETREQUIN
-  Valéry VANNEREUX

## LE KREMLIN-BICÊTRE

-  Jacques HASSIN
-  Véronique GESTIN

## LE PERREUX-SUR-MARNE

-  Eric COUTURE  
(Vice-Président du SIFUREP)
-  Pierre BUGEJA

## LE PLESSIS-ROBINSON

-  Marc SIFFERT-SIRVENT
-  Cyril PECRIAUX

## LE PRÉ-SAINT-GERVAIS

-  Jean-Abel PECAULT
-  Mohammed YENBOU

## LES LILAS

-  Christian LAGRANGE  
(Vice-Président du SIFUREP)
-  Patrick BILLOUET

## LES PAVILLONS-SOUS-BOIS

-  Chantal TROTTET
-  Sabrina ASSAYAG

## LEVALLOIS-PERRET

-  Martine ROUCHON
-  Valérie FOURNIER

## L'HAY-LES-ROSES

-  Bernard DUPIN
-  Catherine GAVRIL

## L'ÎLE-SAINT-DENIS

-  Alain FRANÇOIS
-  Jacques PARIS

## MAISONS-ALFORT

-  Claire DELESSARD  
(Vice-Présidente du SIFUREP)
-  Jean-Luc CADEDDU

## MAISONS-LAFFITTE

-  Marie-Liesse SALIN
-  Ingrid COUTANT

## MALAKOFF

-  Dominique TRICHET-ALLAIRE
-  Jocelyne BOYAVAL

## MÉRIEL

-  Christophe CHAMBELIN
-  Laurence BOUVILLE

## MÉRY-SUR-OISE

-  Patrice RENARD
-  Bernard RIO

## MONTFERMEIL

-  Laurent CHAINEY
-  Nafi SIBY

## MONTREUIL

-  Florian VIGNERON
-  Michelle BONNEAU

## MONTRouGE

-  Liliane GRAÏNE
-  Patrick XAVIER

## NANTERRE

-  Hassan HMANI  
(Vice-Président du SIFUREP)
-  Nadine ALI

## NOGENT-SUR-MARNE

-  Pascale MARTINEAU
-  Juliette LE RUYER-FOURNIER

## NOISY-LE-SEC

-  Albert PRISSETTE
-  Jean-Luc LE COROLLER

## ORLY

-  Thierry ATLAN
-  Dahmane BESSAMI

## PANTIN

-  Rida BENNEDJIMA
-  Sonia GHAZOUANI-ETTIH

## PIERREFITTE-SUR-SEINE

-  Guy JOUVENELLE
-  Françoise MIRET

## PONTOISE

-  Armelle LEGRAND-ROBERT
-  Annick FERRE

## PUTEAUX

-  Bernard GAHNASSIA  
(Vice-Président du SIFUREP)
-  Anne-laure LEBRETON

## RIS-ORANGIS

-  Marcus M'BOUDOU
-  Véronique GAUTHIER

## ROMAINVILLE

-  Sofia DAUVERGNE
-  Nathalie GAUMONDY

## ROSNY-SOUS-BOIS

-  Danièle MAILLOT
-  Nathalie REGNAULD

## RUEIL-MALMAISON

-  Ghania KEMPF
-  Jean-Simon PASADAS

## RUNGIS

-  Antoine MORELLI
-  Philippe BENISTI

## SAINT-CLOUD

-  Sacha GAILLARD
-  Jean-Christophe PIERSON

## SAINT-DENIS

-  Christophe PIERCY
-  Alice RONGIER

## SAINT-MANDÉ

-  Julien VWEIL
-  Tiffany CULANG

## SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

-  Jacqueline VISCARDI
-  Aurélien PREVOT

## SAINT-MAURICE

-  Dominique DUROSELLE
-  Cédric DAMIEN

## SAINT-OUEN-L'AUMÔNE

-  Roland MAZAUDIER
-  Marie-Claude CLAIN

## SAINT-OUEN-SUR-SEINE

-  Emna SGHAÏER
-  Xavier DUPOUY

## SCEAUX

-  Annie BACK
-  Claire VIGNERON

## STAINS

-  Nabila AKKOUCHE
-  Mathieu DEFREL

## SUCY-EN-BRIE

-  Cédric MUSSO
-  Anne-Marie BOURDINAUD

## SURESNES

-  Stéphane PERRIN-BIDAN  
(Vice-Président du SIFUREP)
-  Pierre PERRET

## THIAIS

-  Guylaine TORCHEUX
-  Christian LE BOT

## VALENTON

-  Hasana SADIKI
-  Kamel BELKHIRI

## VANVES

-  Xavier LEMAIRE
-  Marta GRZESIAK

## VAUCRESSON

-  Diane de ROBIANO
-  Hélène CONNAN

## VILLEJUIF

-  Gilbert CHASTAGNAC
-  Maxime PLUSQUELLEC

## VILLEMOMBLE

-  Jovan AVRAMOVIC
-  Françoise POLONI

## VILLENEUVE-LA-GARENNE

-  Sandrine HERTIG
-  Fatima AAZIZ

## VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

-  Bernardina ALVES DA SILVA
-  Naoual EL OUAHTA

## VILLEPINTE

-  Christine PERRON
-  Zhigiao Jacques YANG

## VILLETANEUSE

-  Danielle MARMIGNON
-  Majide AMMAD

## VILLIERS-LE-BEL

-  Faouzi BRIKH
-  Teresa EVERARD

## VITRY-SUR-SEINE

-  Ludovic LECOMTE
-  Rachida KABBOURI



**SIFUREP**  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
FUNÉRAIRE  
DE LA RÉGION PARISIENNE